

vement des routes touristiques dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. CRERAR: Peut-être en est-il question dans quelque programme provincial auquel nous n'avons rien à voir; cela je l'ignore, mais il n'en est pas question dans le programme visé par le crédit à l'étude.

M. MacNEIL: Le ministre faisait erreur tantôt en disant que je me reportais à des articles de journaux. Je citais un télégramme du ministre provincial du Travail de la Colombie-Britannique au ministre fédéral du Travail, télégramme figurant dans un document parlementaire et portant évidemment sur l'entente. Je signale au ministre que la population de Vancouver a appris que cette entreprise sera exécutée de façon à alléger la pénible situation qui règne à la suite de ce qu'on appelle à juste titre le dimanche sanglant à Vancouver. L'entente, comme en fait foi le télégramme, ne laisse rien entrevoir quant à la solution de ce problème. Un programme de travaux sera amorcé qui n'absorbera pas un seul membre de ce groupe-là.

L'hon. M. ROGERS: Qu'il me soit permis de répondre à cette question. Le télégramme que cite l'honorable député fut envoyé avant la rédaction de l'entente visant ces travaux. L'entreprise était annoncée, mais l'entente n'était pas rédigée. Je puis assurer à l'honorable député que la clause relative à l'emploi de la main-d'œuvre sur ce chantier prévoit l'embauchage d'un certain nombre de chômeurs célibataires par l'entremise du service de placement du Canada, à Vancouver et New-Westminster.

(Le crédit est adopté).

Division des levés et du génie
Service hydrographique et cartographique—
Arpentages et service cartographique—Crédit
supplémentaire, \$11,000.

M. TAYLOR (Nanaïmo): De quelle façon entend-on régler la réclamation de la municipalité de Saanich en ce qui a trait à l'observatoire d'astrophysique du Dominion à Victoria? Il y a environ quatre ans, elle a dépensé une forte somme à l'extinction d'un incendie qui faisait rage sur la colline.

L'hon. M. CRERAR: Je me rappelle un peu cet incendie, mais j'oublie pour l'instant ce qu'il advint de cette réclamation. Je m'informerai avec plaisir et je communiquerai avec l'honorable député.

M. TAYLOR (Nanaïmo): Je ne crois pas que l'on devrait disposer ainsi de l'affaire, bien que je sois désolé d'avoir à le dire. Le ministre et ses subalternes savent fort bien que je leur ai écrit maintes et maintes fois à ce sujet.

[M. Esling.]

L'hon. M. CRERAR: Je me rappelle bien que l'honorable député m'en a parlé, mais j'oublie pour l'instant ce qui en est au juste. Je ne voulais pas manquer de courtoisie à l'endroit de l'honorable député, car il est l'un de ceux auxquels je voudrais le moins donner cette impression. Ce que j'ai dit, c'est que je me ferai un plaisir de me procurer le renseignement demandé et de le communiquer à l'honorable député. Il se peut que je puisse me le procurer dans quelques instants, mais pour le moment je ne l'ai pas.

(Le crédit est adopté).

Division des Affaires indiennes
Bien-être et enseignement—Éducation des
Indiens—Crédit supplémentaire, \$25,000.

M. NEILL: Je suppose que cela est affecté à la construction de nouvelles écoles. L'école indienne d'Alberni a brûlé, il y a deux ans environ, après avoir servi durant quarante ans. Aucune affectation ne pourvoit cette année à la reconstruction de cette école, les fonds étant destinés à la construction d'écoles en d'autres endroits. Le ministre peut-il nous laisser prévoir que l'on y pourvoira l'année prochaine?

L'hon. M. CRERAR: Oui, je puis assurer l'honorable député que nous nous occuperons de la question l'an prochain et si la générosité de mes collègues le permet, je serai heureux de l'inclure au programme. Je puis toutefois assurer à l'honorable député que nous nous en occuperons.

M. NEILL: Le ministre ajouterait-il le mot "favorablement"?

L'hon. M. CRERAR: Je n'aime pas à faire de telles promesses un an d'avance.

M. LOCKHART: Il y a eu augmentation, à ce que je sais, des crédits affectés à l'éducation des Indiens cette année et j'aimerais à savoir du ministre quelle expansion prend le service. J'ai déclaré l'an dernier qu'il y avait négligence à certains aspects, mais j'observe une forte augmentation au budget principal et au budget supplémentaire. Quelle est la nature de l'expansion donnée et en quoi l'éducation donnée aux Indiens est-elle améliorée?

L'hon. M. CRERAR: L'augmentation est uniquement causée, à ce que je me rappelle pour l'instant, par l'apport annuel de 200 à 250 jeunes Indiens de plus dans les écoles. La population indienne augmente de même que la population scolaire.

M. LOCKHART: Quelle est l'importance de cette dernière augmentation?

L'hon. M. CRERAR: Ainsi que je viens de le dire, à raison de 250 enfants de plus chaque année.